

## REVUE DE LA SEMAINE

## ORIENT

Pendant que la Porte achève de s'arranger avec ses provinces rebelles, les puissances continuent de discuter entre elles et de courir après la solution introuvable de la question d'Orient. Les cabinets de Londres et de Saint-Petersbourg sont en pourparlers. Le prince Gortzchakoff, qui a repris la direction des affaires en Russie, après avoir fait mine de vouloir l'abandonner complètement, est en correspondance active avec le *Foreign office*. Le général Ignatieff, qui n'a fait qu'un court séjour à St. Pétersbourg après son départ de Constantinople, est maintenant à Berlin, où il est en conférence intime avec M. de Bismark, et où il intrigue pour décider le gouvernement allemand à prendre une attitude plus prononcée sur la question turque. Tant que l'on se bornera à ces luttes de paroles et de diplomatie, qui ont été fort inoffensives jusqu'ici, il n'y a pas de raison sérieuse de craindre un conflit. Il est difficile de préciser le sens des nouvelles qui arrivent chaque jour, et qui sont aussi contradictoires que jamais. On ne comprend pas bien ce que veut la Russie, qui continue de traiter, avec les cabinets étrangers, des moyens de régler la question turco-serbe, alors que cette question est déjà réglée par l'accord du Sultan et du prince Milan ; et qui, dans le même temps, ordonne le retrait de ses troupes, lesquelles se préparaient à passer le Danube, ce qui indique qu'elle saisit la portée de l'événement et qu'elle accepte le fait accompli. Ce qui ressort de plus clair de ses agissements, c'est qu'elle cherche à obtenir un accord des puissances pour exiger de la Porte des *garanties*, au sujet des réformes promises et dont l'Europe attend l'épreuve pour juger la cause de la Turquie. La Russie voudrait aussi que le traité conclu entre la Sublime Porte et la Serbie fut ratifié par l'Europe et placé sous la protection des gouvernements du continent. Il semble pourtant que cette démarche devrait être laissée à l'initiative de la Serbie elle-même, qui est la principale intéressée. Si celle-ci ne réclame pas l'intervention de l'Europe et croit pouvoir s'en passer, cela la regarde seule, et l'on doit convenir qu'elle est le meilleur juge de ses propres intérêts. Lassitude, lâcheté, ineptie, ou bien habileté et sagesse : de quelle manière qu'on explique la soumission des Serbes, c'est leur affaire, et, encore une fois, la Russie et les autres puissances n'ont rien à y voir.

En attendant, la Porte, qui paraît guère s'inquiéter des mouvements de la diplomatie européenne, travaille à terminer la pacification de ses provinces. Après la Serbie, la Monténégro est en voie de conclure un arrangement final. On signale, cependant, de nouveaux symptômes de troubles dans le nord de la Bosnie. Les agents et comités russes sont à l'œuvre et fomentent la discorde. Ils essaient, par tous les moyens, d'entraver l'œuvre pacifique entreprise par la Porte.

Voici comment une dépêche définit la politique de la Russie :

« Le correspondant viennois du *Times* annonce que le projet de donner un répit à la Porte a fait du progrès depuis que la Russie a abandonné l'idée d'amener les puissances à consentir à des mesures coercitives. La Russie se montrera maintenant satisfaite si le sultan fait une promesse solennelle dans une forme qui lui donnerait le caractère d'une obligation internationale, afin que les puissances aient un droit collectif de contrôle pour garantir l'établissement des réformes dans le laps de temps stipulé. L'idée semble être que la demande d'un contrôle direct exercé par une commission internationale serait abandonnée pour faire place à un droit général de contrôle accordé une fois pour toutes aux puissances, et dont elles pourraient se servir à leur discrétion. »

## FRANCE

La politique des partis en France semble en voie de subir des modifications importantes. Une rumeur, plus ou moins sérieuse, d'après laquelle on serait à la veille d'un coup-d'état orléaniste, circule dans la presse légitimiste et bonapartiste. Il s'agirait d'une fusion entre le parti orléaniste libéral et les républicains modérés de la Chambre, en vue d'une restauration de la monarchie de Louis-Philippe, avec le duc d'Aumale peut-être pour monarque, ou tout au moins d'une entente pour placer le même prince sur le trône présidentiel après le maréchal MacMahon.

Le parti conservateur, au Sénat, a perdu un de ses membres les plus éminents dans la personne du gen. Changarnier, qui était rentré dans la carrière politique depuis 1870, après un exil de dix-huit ans. Le gen. Changarnier était un nombre des sénateurs inamovibles. La mort semble prendre plaisir à frapper de préférence parmi cette phalange, qui a été décimée depuis n an.

## CHOSSES ET AUTRES

La commission des pêcheries s'assemblera à Halifax pendant le mois de mai. Sir A. T. Galt sera le commissaire canadien et le sénateur Kellogg représentera les Etats-Unis. Le ministre belge à Washington représentera l'empereur d'Autriche, qui a été nommé arbitre pour les questions en litige.

L'établissement de la Cour Suprême a cause, dans le temps, beaucoup de récriminations.

L'acte fédéral pourvoit à cette création. Néanmoins, on a attendu jusqu'à l'année dernière pour mettre à exécution la clause concernant cette matière. Tout le monde reconnaissait la nécessité d'un tribunal de ce genre ; mais, pour un grand nombre, cette nécessité n'allait pas jusqu'à faire de la nouvelle cour un tribunal d'appel et de cassation en matières civiles. On aurait pu se borner à en faire une cour constitutionnelle et d'échiquier, chargée d'interpréter la constitution et de régler les conflits qui peuvent s'élever entre les différents gouvernements de la puissance, les législatures, etc., entre les sujets et la couronne. Quant au reste, comme nous sommes soumis au régime fédératif, et comme chaque province a ses lois et ses juges particuliers, formant un corps complet de judicature, avec tribunaux de première et dernière instance, on pouvait voir un empiètement sur les privilèges des provinces et un pas vers l'union législative, dans la création d'un tribunal suprême établi par l'autorité centrale et possédant un contrôle absolu sur les tribunaux provinciaux. Le Bas-Canada, surtout, qui possède des institutions particulières et une législation si différente de celle des autres provinces, avait quelque raison de voir avec défiance une pareille fondation.

Quoi qu'il en soit, la Cour Suprême fonctionne maintenant régulièrement. Quelques-unes des décisions qu'elle a rendues ont soulevé des mécontentements en plusieurs endroits. Le jugement de la contestation d'élection de Charlevoix, entre autres, a été mal accueilli par une grande partie de la population. On formule aussi d'autres plaintes. Ainsi, tout récemment, le grand jury du district d'Arthabaska a cru devoir faire, dans son adresse à la cour de ce district, les remarques suivantes au sujet d'une sentence prononcée par la Cour Suprême au dernier terme :

« Les grands jurés croient qu'il est aussi de leur devoir d'exprimer l'étonnement avec lequel la population de ce district a appris la nouvelle presque incroyable de l'élargissement, par la Cour Suprême, du nommé Michel Laliberté, convaincu du crime de viol au dernier terme de la Cour du Banc de la Reine, en ce district ; ils sont d'opinion qu'il est pour ainsi dire inutile de déployer tant d'appareil et de solennité pour les procès devant les jurés, si le verdict doit être impitoyablement mis de côté sans cérémonie par un tribunal supérieur, qui n'a pas pris connaissance des faits de la cause. »

A propos des affaires d'Orient, on lit dans le *Contrat des Etats-Unis* :

« La paix avec la Serbie et la Monténégro est donc aujourd'hui un fait accompli. Il reste seulement à savoir si cette paix particulière et toute locale sera le prélude d'une paix générale, et par malheur, les avis à ce sujet sont bien partagés. Un correspondant du *Times* combat l'opinion de ceux qui supposent que si les principautés souscrivent, sans trop se faire prier, aux propositions de la Porte, c'est qu'elles se croient abandonnées par la Russie et sont convaincues que cette puissance n'a pas l'intention de faire la guerre. A son avis, ce raisonnement est très-superficiel ; « car, dit-il, si la Russie est déterminée à faire la guerre, mais juge à propos de dissimuler ses projets jusqu'au moment où elle pourra lever le masque, il est tout naturel qu'elle fasse semblant de séparer ses intérêts de ceux de ses alliés sans importance, qui sont pour elle une charge en temps de paix et ne peuvent pas lui servir à grande chose en temps de guerre. » Le correspondant du *Times* insiste ensuite sur les armements de jour en jour plus formidables de la Russie. « Cette attitude, dit-il, répond à un double but : d'un côté, la Russie veut être prête à entrer en campagne au printemps ; de l'autre, elle cherche à fatiguer la Turquie, à l'épuiser, à amener sa dissolution et sa ruine. »

« Le *Nord* affirme que la réserve du cabinet de Saint-Petersbourg, pendant les négociations entre la Serbie et la Porte, démontre d'une manière éclatante que ce cabinet désire la paix. « Quelques encouragements, dit-il, eussent suffi pour rejeter le gouvernement serbe dans les voies belliqueuses. La Russie n'a pas voulu assumer cette responsabilité... Sa conduite est un gage de la correction de sa politique, et une preuve nouvelle de l'absence de tout parti-pris belliqueux. » Il est vrai, comme le remarque le *Times*, que la Russie continue avec un zèle fort inquietant ses préparatifs militaires ; mais il n'est pas impossible, après tout, qu'en agissant ainsi, son but principal soit de faire sentir sa puissance à l'Europe et de répondre à ceux qui ont insinué depuis quelques mois que sa modération n'était qu'un signe et une démonstration de faiblesse. »

Le gouvernement impérial a, dit-on, l'intention d'établir un câble sous-marin entre Halifax et les Bermudes.

Le président Hayes a envoyé au Sénat la liste des membres de son cabinet, qui se compose comme suit :

Secrétaire d'Etat, M. William M. Evarts ; Secrétaire du Trésor, M. John Sherman ; Secrétaire de la Guerre, M. George W. McCrary ; Secrétaire de la marine, M. Richard W. Thompson ; Secrétaire de l'Intérieur, M. Carl Schurz ; Directeur-général des Postes, M. David M. Key ; Attorney-general, M. Charles Devens.

Les journaux français annoncent la mort d'un personnage qui a beaucoup occupé l'attention publique et excité la curiosité il y a quelques années : M. de Tonneins, mieux connu sous le nom d'*Orelie Ter, roi des Araucaniens*. L'historie de ce monarque d'aventure, qui avait débuté dans la vie comme avocat, dans une ville de province, en France, et que le caprice du sort et son esprit entreprenant avaient conduit en Patagonie, est bien connue. M. de Tonneins est mort misérablement dans un hôpital, à Bordeaux.

Il avait conçu et poursuivi le projet grandiose de créer une colonie française à l'extrémité sud du continent américain, et d'assurer à son pays la possession d'un territoire immense. Il a vainement cherché à faire partager ses convictions par ses compatriotes. Il n'a rencontré en France que froideur et moqueries, et il est mort à la peine.

Les élections, en vertu de la nouvelle constitution turque, ont eu lieu dans l'empire ottoman. Une dépêche annonce que les nouvelles Chambres s'ouvriront à Constantinople dans quelques jours.

## ÇA ET LÀ

Les nègres ont acquis beaucoup de propriétés territoriales aux Etats-Unis depuis quelques années. Ainsi la population noire de la Georgie possède près de 500,000 acres de terres et des bâtiments dont la valeur est estimée à près de \$6,000,000.

La dette flottante de Philadelphie a augmenté, depuis 5 ans, de \$1,105,800 en moyenne par année.

Il a été reconnu que les tempêtes sur terre marchent à raison de 26 milles, et sur l'océan de 19 milles à l'heure. Un train express on un steamer de première classe peut certainement échapper ainsi à une tempête.

Depuis 1849 jusqu'en 1874, il s'est construit 270,000 maisons dans Londres, ce qui fait une moyenne de 10,813 par année ; une année, entre autres, il y en a eu 18,000 de construites.

L'année dernière, il y a eu 9,301 incendies aux Etats-Unis ; ce qui représente une perte de \$64,630,600 ; les assurances étaient de \$34,374,500. New-York seul y est pour \$14,090,000 de pertes par le feu. En Canada, les pertes se sont élevées à \$9,145,200, et les assurances étaient de \$3,837,600.

Au 24 décembre dernier, il y avait 44,700 pieds d'excavations de faites pour le tunnel du mont Saint-Gothard. L'ouvrage sera fini en 1880.

Les Etats de la Caroline du Nord et du Tennessee sont bien près de la banqueroute. Dans la Caroline du Nord, il y a un comité des citoyens qui sont porteurs de bons de l'Etat pour une somme de \$21,409,383. Ce comité demande à la législature qu'elle paie 50 pour cent de ces bons.

D'après un relevé fait dans l'empire allemand, en 1871, il y a eu 123,984 votes de donnés en faveur du socialisme, et en 1874, ce chiffre s'est élevé à 351,272.

Il y a 226,000 femmes au-dessus de 16 ans, d'employées dans les manufactures dans l'empire allemand. Sur ce nombre il y en a 24 pour cent de 16 à 18 ans ; 42 pour cent de 19 à 25 ans, et 21 pour cent au-dessus de 25 ans. Sur le tout, il y en a un quart de mariées.

Parmi les grands chemins de fer qui entrent dans Londres sont le *Metropolitan*, chemin de fer souterrain, qui fait un trajet de 13 milles dans la ville ; le *Metropolitan District*, souterrain, dont le parcours y est de 7 milles ; et le *North London* qui passe la plupart du temps sur les toits des maisons sur un parcours de 12 milles. Le coût du *Metropolitan* a été de \$3,000,000 par mille ; celui du *Metropolitan District*, de \$3,700,000 par mille ; celui du *Northern London*, de \$1,560,000 par mille. Total des milles, 32 ; coût total, \$83,620,000. Les dépenses du *Metropolitan* ont été de 39 pour cent sur les recettes en 1873 ; celles du *Metropolitan District*, de 25 pour cent ; celles du *North London*, de 51 pour cent. Le *Metropolitan District* paie plus de 2 pour cent sur son capital ; le *Metropolitan*, moins de 4 pour cent ; et le *North London*, à peine 4½ pour cent.

Le président Hayes se nomme Rutherford B., ses initiales sont R. B. Le *Sun* prétend qu'on doit l'appeler *Returning Board* Hayes. Le vice-président, W. A. Wheeler, devrait s'appeler *Willing Accomplice* Wheeler.

La législature du Maine vient de passer une loi qui met le cidre au nombre des boissons dont la vente est illégale, mais elle en permet la manufacture. Il faut bien que les membres gagnent leur salaire en faisant des lois.

Vingt-huit divorces ont été accordés au dernier terme de la cour à Augusta, Etat du Maine.

Il y a plus de 12,000 loges de francs-maçons dans le monde, et elles ont plusieurs millions d'adhérents.

Une femme a présenté, dernièrement, un livre de banque à la Banque d'Epargne, Springfield, Mass., qui n'avait pas été vu par les officiers de la banque depuis que le premier dépôt avait été fait il y a 32 ans. Le dépôt était de \$300 et l'intérêt seul se montait à \$1,619.

Un journal anglais fait remarquer que le carême, cette année, a commencé le jour de la saint Valentin et se terminera le 1er avril.

## LE CARÊME

Ce n'est pas seulement au point de vue de la *santé morale* que le carême est avantageux. Tous les savants sont d'accord pour reconnaître qu'il est encore très-utile à la santé du corps. Un médecin français vient de publier, à ce sujet, un article dans un journal parisien, qui ne se pique pas de ferveur religieuse, un article dont voici quelques passages :

Les mortifications de notre carême n'ont rien d'excessif, telles surtout qu'elles sont prescrites aujourd'hui. Nous n'avons pas à les justifier, mais seulement à en déterminer l'influence sur la santé. Il ne peut être question ni de les modifier, ni de les abolir ; il s'agit simplement d'indiquer à ceux qui s'y soumettent la limite au-delà de laquelle elles peuvent être préjudiciables, et, sur ce point, l'Eglise donne sagement carte blanche aux médecins.

Les prescriptions diététiques du carême se résument en ces deux points ; répartition différente des repas, prédominance du régime végétal.

On sait avec quelle condescendance l'Eglise s'est relâchée insensiblement sur la rigueur du carême, dont la pratique remonte au moins au quatrième siècle et dont la durée n'était d'abord que de trente-six jours. Dans les premiers temps, le jeûne consistait à s'abstenir de viandes, d'œufs, de laitage, de vin et à ne faire qu'un seul repas après les vêpres ou vers le soir. Cet usage a duré jusqu'en 1200 ; mais avant l'an 800, on s'était déjà permis l'usage du vin, des œufs et du laitage. « Quelques intempérants, dit Bergier, prétendirent que la volaille n'était pas un mets défendu et voulurent en manger ; on reprima cet abus. »

Les inconvénients d'un tel régime résultent moins de la mauvaise qualité des aliments que de leur insuffisance et surtout du changement qu'il introduit brusquement dans les habitudes.

En admettant, ce qui n'est pas, que la nourriture animale soit absolument exclue, les preuves ne manquent pas pour établir la valeur alibite du régime végétal exclusif, si l'on distingue, avec M. Bouchardat, entre l'influence éminemment délétère et insuffisante d'une alimentation composée d'herbages ou de substances qui échappent plus ou moins à l'action digestive et à l'assimilation, et celle d'un régime végétal bien choisi, composé de graines, de fruits, de tissus verts convenablement variés. Les trappistes doivent, en partie, à cette condition de jouir d'une excellente santé, quoique leur régime soit bien autrement sévère. Cependant, il ne faudrait pas arguer de son innocuité pour appliquer sur une autre échelle la règle des trappistes, chez lesquels on constate d'ailleurs des incommodités qui en sont le résultat habituel, telles que les aigreurs d'estomac et le pyrosis.

On peut tenir meilleur compte de l'expérience d'un médecin, racontée dans la *Gazette médicale de Paris* de 1844. Ce médecin se soumit, dans un but physiologique, au régime du carême. Au bout de dix jours, son poids initial de 60 kilog. et demi n'avait pas changé. A la fin du carême, et après quelques oscillations, le poids était revenu à peu près au chiffre primitif, et ses forces ne s'étaient pas modifiées d'une manière appréciable. Malgré les vertus contraires du régime végétal, il souffrit seulement d'une constipation opiniâtre. Il n'est pas douteux qu'un régime animal exclusif eût plus sûrement produit le même résultat. Cette expérience ne signale pas la soif vive qui accompagne le régime maigre.

Comme *rafraîchissement*, ce régime serait profitable aux gens affligés de l'infirmité contraire, comme aussi aux pléthoriques et à ceux dont le sang est trop riche.

Le carême modifié avantageusement aussi ce « vice du sang » qui se signale par la turgescence de la face, les *boutons* et la sécheresse de la peau, les aphthes et les ulcérations des muqueuses ; et, en générale, il profiterait aux gens atteints de tumeurs lentes à se résorber ou d'accidents *spécifiques* dont la cure ne s'obtient pas par les moyens ordinaires.

Mais à cause de l'insuffisance de ce régime, si l'on maintient la ration alimentaire dans ses limites ordinaires de poids et de volume, il convient d'augmenter la quantité de mets et de multiplier les plats du service, lorsque l'appétit ne répond pas à cette augmentation de la quantité des aliments.